

A quoi sert la convention de croupier ?

Par **Katharina**, le **16/12/2008** à **10:25**

Coucou ,

Dans son cours, mon prof explique que la convention de croupier sert jusqu'en 1978 lorsqu'un associé veut quitter la société mais à l'époque il ne pouvait pas car le départ d'un associé engendrait la dissolution de la société.

Question ça sert à quoi depuis 1978 ?? Vu que l'associé peut quitter la société s'il le souhaite, à quoi ça lui sert de partager les bénéfices et les pertes avec la personne portée en croupe ?

Par **jeeecy**, le **17/12/2008** à **09:02**

ca sert à ne pas apparaître officiellement dans une société ;)

par exemple pour des investisseurs étrangers qui ne veulent pas apparaître en France pour ne pas être imposés en France ;)

bien entendu, il faut que personne ne tombe sur la convention...

Par **Katharina**, le **17/12/2008** à **13:12**

D'accord ça marche !

Merci JC 

Par **jeeecy**, le **17/12/2008** à **14:03**

il doit y avoir d'autres exemples, mais je ne les ai pas en tête ;)